

Information inscriptions-réinscriptions

1 / Comment inscrire votre enfant au service de restauration scolaire ?

✕ L'inscription au service de restauration scolaire, s'effectue par l'intermédiaire du Dossier Unique d'Inscription, lors de l'inscription de l'enfant à l'école.

✕ La réinscription annuelle s'effectue via le portail famille. Les repas peuvent alors être réservés pour la nouvelle année scolaire.

2 / Réserve et annulation des repas

✕ Les familles doivent impérativement réserver ou annuler les repas de leur(s) enfant(s) par l'intermédiaire du portail famille, au plus tard, le mardi précédant la semaine concernée.

✕ Au-delà de cette limite, les repas ne pourront plus être réservés ou annulés.

En cas de problème vous pouvez contacter le service restauration scolaire.

✕ **ATTENTION** : Lorsque vous réservez des activités périscolaires auprès du centre de loisirs, vous devez réserver les repas auprès du service de restauration scolaire de la mairie.

3 / Le portail Famille

✕ Le portail famille permet :

- de réserver et annuler les repas dans l'espace famille
- de payer les factures de cantine dans l'espace facturation.
- De modifier vos données personnelles dans l'espace citoyen

✕ Lors de votre première visite, il vous faut créer votre compte :

- Vous cliquez sur « créer un compte »
- Vous devez remplir les champs de l'adresse-mail et du mot de passe que vous créez vous-même.
- Vous indiquez le « code abonné » fourni par le service de restauration scolaire de la mairie
- Vous validez et votre compte est créé.

A chaque fois vous utiliserez votre adresse mail, et votre mot de passe pour vous connecter à votre compte.

ATTENTION : Si vous réservez vos repas sur une longue période, pensez à préciser pour quelle activité vous réservez les repas :

- **ALSH : vacances**
- **Restauration scolaire : semaine de classe**

Ce choix se fait par la liste déroulante.

Il vous faut réserver vos repas au plus tard le mardi soir précédant la semaine concernée afin que les réservations soient prises en compte.